

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***787^e** séanceMercredi 25 mars 2009, à 10 heures
Vienne*Président : M. V. KOPAL (République tchèque)**La séance est ouverte à 10 h 17.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare maintenant ouverte la 787^e réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens tout d'abord à vous informer du programme de travail pour cette matinée. Nous continuerons et je l'espère conclurons l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". J'ai quelques orateurs sur ma liste au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous continuerons également l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous continuerons également notre examen du point 5 de l'ordre du jour, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Je l'espère également, nous commencerons d'examiner le point 6 de l'ordre du jour, "Questions relatives : a) à la définition et la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires".

À la fin de cette séance plénière, le représentant du Japon fera un exposé et nous présentera les conclusions de la mission d'exploration lunaire du Japon, la mission Kaguya.

Je lèverai ensuite la séance pour que le groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour puisse se réunir pour sa deuxième séance sous la présidence de M. Vassilis Cassapoglou.

Au cours de la pause-déjeuner, après la plénière de ce matin, de 14 h 45 à 15 h, pour être plus précis, il y aura encore un exposé qui sera encore fait par le Japon. Il s'agira de la diffusion d'une vidéo qui présente à nouveau les résultats de la mission d'exploration lunaire japonaise, la mission Kaguya, une projection qui aura lieu dans cette salle.

Vous avez ainsi une idée du menu pour ce matin et la pause-déjeuner également.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce programme de travail ? Non.

*Il en est ainsi décidé***Débat général** (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Revenons au point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Nous allons continuer et je l'espère en finir avec l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la Bolivie. Vous avez la parole.

M. H. BAZOBERRY (Bolivie - GRULAC) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, M. Kopal, je tiens à faire quelques observations au nom du GRULAC. Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre direction des travaux au poste de Président de ce Sous-Comité. Nous sommes, en effet, convaincus que sous votre direction, les travaux de cette session du Sous-Comité seront couronnés de succès.

Monsieur le Président, le GRULAC veut, comme vous le savez, renforcer la paix et la sécurité au niveau international. Il veut également

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



contribuer au renforcement de la coopération internationale. C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre appui et notre respect des principes juridiques qui sont la base de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Je tiens à souligner les principes suivants.

a) Le principe d'accès à l'espace extra-atmosphérique sur la base du principe d'égalité pour tous les États sans discrimination quel que soit leur degré de développement économique ou scientifique ou technique. À cet égard, nous tenons à appuyer les activités régionales ayant pour but de renforcer le caractère universel de l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique visant à appuyer son utilisation équitable et rationnelle.

b) Deuxième principe : le principe de non appropriation de l'espace extra-atmosphérique ce qui comprend ou englobe la Lune et d'autres corps célestes, lesquels ne peuvent pas faire l'objet d'une appropriation par les États, ne peut pas faire l'objet de revendications relatives à la souveraineté ou utilisation ou occupation.

c) Troisième principe : la non militarisation de l'espace extra-atmosphérique. En tant que patrimoine commun de l'humanité son utilisation stricte pour l'amélioration des conditions de vie sur la Terre et le renforcement de la paix entre les peuples qui habitent sur notre planète.

d) Quatrième principe : la coopération régionale. Un principe qui a été repris au niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies dans les accords bilatéraux comme par exemple la déclaration de Punta Arenas qui a été signée entre l'Argentine et le Chili et qui porte création d'une agence spatiale régionale.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, pour souligner et mettre en exergue les activités qui ont pour but de développer et de diffuser les questions liées au droit spatial notamment tous les travaux qui ont été déployés par le secrétariat *pro tempore* de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques. À cet égard, nous tenons à souligner le succès du séminaire qui s'est tenu à Quito les 26 et 27 août 2008, un séminaire qui a porté sur les nouveaux défis du droit spatial. Ce séminaire a réuni les pays de la région et a bénéficié de l'appui du Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales de concert avec le groupe international d'experts en la matière.

Pour ce qui est maintenant des travaux de ce Sous-Comité, le Sous-Comité juridique. Le GRULAC se félicite des progrès réalisés et tient à exprimer son désir de continuer de débattre de

manière constructive des points figurant à l'ordre du jour de ce Sous-Comité. Nous espérons que d'autres questions pourront être ajoutées à son ordre du jour, des questions bien sûr qui seront liées au mandat de ce Sous-Comité, dans le but d'approfondir l'examen de ces questions, de promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et de faire profiter les peuples des bénéfices de l'application des techniques spatiales.

Pour ce qui est maintenant de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le GRULAC, dans le plein respect des normes internationales en la matière, est d'avis que l'activité réglementaire liée à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace est une responsabilité qui incombe aux États quel que soit leur degré de développement social, économique, scientifique ou technique. C'est une responsabilité qui incombe en fait à toute l'humanité. Nous tenons également à souligner et à insister sur la responsabilité internationale des gouvernements, responsabilité de ceux-ci vis-à-vis des activités nationales qui supposent l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, que celles-ci soient réalisées par des organismes gouvernementaux ou par des entités non gouvernementales. Nous tenons en outre à insister sur le fait que ces activités doivent être réalisées pour le bien des peuples et non pas à leur encontre.

Monsieur le Président, de manière générale, le GRULAC est d'avis qu'il est indispensable pour ce Sous-Comité de renforcer les liens qu'il entretient avec le Sous-Comité scientifique et technique dans le but de promouvoir l'élaboration de normes internationales juridiquement contraignantes qui porteront sur des questions comme par exemple l'utilisation de sources d'énergie nucléaire, les débris spatiaux, entre autres, étant donné l'incidence et les liens que ceux-ci entretiennent avec les activités et la vie sur notre planète. N'oubliez pas que l'une des principales responsabilités des Nations Unies dans le domaine juridique c'est justement d'appuyer le développement progressif du droit international, la réglementation, la codification de ce droit international, et dans ce cas précis pour ce qui est notamment de l'environnement spatial.

En outre, Monsieur le Président, pour ce qui est des caractéristiques et de l'utilisation de l'orbite géostationnaire, le GRULAC tient à réitérer sa position, à savoir que l'orbite géostationnaire est une ressource naturelle, une ressource naturelle limitée qui court le risque de se voir saturée. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'avis que l'utilisation de l'orbite géostationnaire doit être rationalisée et doit être ouverte à tous les États. Il

faut en effet donner à tous les États la possibilité d'avoir accès à l'orbite géostationnaire dans des conditions équitables, en prenant particulièrement en considération les besoins et les intérêts des pays en développement ainsi que la position géographique de certains pays en vertu des principes arrêtés dans le cadre de l'UIT, l'Union internationale des télécommunications, et en prenant en considération également les normes et décisions arrêtées au niveau des Nations Unies sur la question.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, afin de garantir la pérennité de l'environnement spatial et de l'orbite géostationnaire, le GRULAC pense qu'il est nécessaire de maintenir cette question à l'ordre du jour de ce Sous-Comité, de la maintenir à un niveau de négociations interétatiques par le biais de création d'équipes spéciales ou groupe de travail ou autres panels intergouvernementaux, tous les groupes qui pourraient s'avérer nécessaires, Monsieur le Président.

Enfin, Monsieur le Président, au nom du GRULAC, je tiens, en guise de conclusion, à réitérer notre disponibilité à contribuer à un débat productif pour que les travaux de cette session du Sous-Comité soient couronnés de succès. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. Je remercie l'Ambassadeur de la Bolivie qui s'est exprimé au nom du GRULAC, le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes. Je pense que c'était une déclaration importante étant donné qu'elle a été faite au nom d'un groupe important de cette organisation. Vous avez souligné que nous devons baser toutes nos activités dans l'espace sur le droit international. Vous avez mentionné le séminaire qui s'est tenu à Quito, sur le droit de l'espace.

Ensuite, vous avez également demandé que l'on progresse sur tous les points de l'ordre du jour. Vous avez dit que les technologies spatiales devraient être utilisées pour le bien de toute l'humanité. Vous avez également abordé d'autres points importants tels que les sources d'énergie nucléaire. Vous avez souligné la responsabilité de tous les gouvernements pour les activités menées dans ce domaine. Vous avez recommandé de collaborer étroitement avec le Sous-Comité scientifique et technique et de promouvoir le développement du droit international. Vous avez mentionné l'orbite géostationnaire. Vous avez réitéré la position du GRULAC concernant cette orbite et vous avez souhaité que ce point reste à l'ordre du jour du Sous-Comité. Je me félicite de la volonté des délégations membres du GRULAC à

participer activement à nos travaux. Je vous remercie.

Je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Équateur, l'Ambassadeur Diego Stacey Moreno.

M. D. STACEY MORENO (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection au poste de Président de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous sommes convaincus que cette session du Sous-Comité permettra de contribuer de manière significative et concrète aux efforts de la communauté internationale, en particulier les pays en développement, pour que ces pays puissent réaliser leur aspiration de participer à chaque fois davantage et profiter des bénéfices de l'utilisation pacifique et équitable de l'espace extra-atmosphérique dans un cadre juridique qui prendra en considération les caractéristiques bien particulières de ces pays.

Nous tenons également à remercier les membres du Bureau, remercier la directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman pour son engagement en faveur des principes et objectifs du Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales et en faveur des objectifs du COPUOS. Nous tenons également à remercier le secrétariat pour avoir préparé des documents de qualité pour cette session.

Ma délégation tient également à se faire l'écho à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Bolivie au nom du GRULAC.

Monsieur le Président, ce forum est le forum idéal pour réfléchir et pour mener à bien une évaluation des réalisations obtenues par le Sous-Comité dans le cadre conceptuel du droit international de l'espace, l'universalisation des conventions et les accords qui ont été signés dans ce domaine. Cependant, il faut également prendre en considération les nouvelles réalités qui nous font face et l'incidence que celles-ci ont sur la coopération internationale, une incidence qui est de plus en plus importante, tout en tirant pleinement profit des bénéfices pour les pays pour le développement, la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté, des bénéfices que renferme l'accès à l'espace.

Pour mon pays, le droit de l'espace est fondamental si l'on veut renforcer le droit international parce qu'il est nécessaire de disposer d'un ordre juridique bien établi étant donné que celui-ci garantit la jouissance des droits et des devoirs des États dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Mon pays pense que le régime juridique qui sera mis en place doit garantir

que les bénéfices de la recherche et des activités spatiales ait ensuite une incidence positive sur la qualité de la vie de tous les êtres humains, notamment pour les pays en développement en garantissant l'accès à cette ressource par la coopération et l'appui technologique aux pays qui utilisent déjà cette précieuse ressource.

L'Équateur a toujours fait preuve d'un grand intérêt pour ce qui est de la participation aux activités spatiales dans l'utilisation des technologies et dans l'application des techniques spatiales qui ont pour but le développement scientifique, social aux niveaux national et régional.

Comme vous le savez, nous avons toujours appuyé la création d'une commission équatorienne de développement spatial, et nous avons depuis juillet 2006 assumé la tête du secrétariat *pro tempore* de la Conférence spatiale des Amériques. Ce mécanisme à caractère technique, scientifique et juridique a pour but de renforcer les connaissances, d'approfondir le développement et l'application des sciences, des technologies et des techniques spatiales aux pays du continent américain.

Au cours de son mandat, mon pays a redoublé d'efforts, efforts financiers, efforts au niveau des ressources humaines, pour que ces bénéfices soient mieux répartis au niveau de la région et aillent à l'Équateur et aux autres pays de la région. Dans ce contexte, nous tenons à insister sur les efforts du secrétariat *pro tempore* de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques pour renforcer la coopération régionale et interrégionale, comme cela figure d'ailleurs dans la résolution de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies qui porte sur la coopération internationale pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Dans le cadre des démarches que nous avons accomplies à la tête du secrétariat *pro tempore* de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques malgré un budget très limité, nous avons déployé des activités très importantes à de multiples reprises avec l'appui précieux du groupe international d'experts pour ce qui est des questions juridiques, ainsi qu'avec le Bureau des affaires spatiales, sur des questions juridiques qui sont liées notamment à la mise en œuvre du plan d'action de la Déclaration de San Francisco de Quito, notamment au niveau régional.

Dans ce domaine, le secrétariat *pro tempore* en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU a mené à bien, les 26 et 27 août 2008, un séminaire sur le droit spatial et les nouveaux défis que celui-ci doit relever dont on a parlé tout à l'heure. Ce séminaire a eu pour but de

traiter des questions qui préoccupent les pays de la région, à savoir la sécurité alimentaire, les changements climatiques, l'évolution du droit spatial au niveau des organismes internationaux, le développement du droit spatial en Équateur et en Argentine et la mise en place de centres de recherche sur cette question entre autres. Au cours de ce séminaire, ont été formulées plusieurs recommandations notamment l'élaboration d'une politique spécifique au niveau régional ainsi que la nécessité de disposer d'une cartographie régionale des capacités nationales dans les différentes applications des techniques et sciences spatiales.

Après ce séminaire sur le droit spatial, les 28 et 29 août, a eu lieu à Santa Cruz aux Galapagos, la deuxième réunion du groupe international d'experts de la Conférence spatiale des Amériques. Le président du groupe international d'experts et le secrétaire *pro tempore* de la Cinquième Conférence ont souscrit un document qui porte le titre de "Conclusions et recommandations du groupe international d'experts ; conclusions et recommandations au secrétariat *pro tempore* de la Cinquième Conférence des Amériques pour l'exécution et la mise en œuvre de son plan d'action". C'est le résultat de ces deux réunions. Ce document prévoit la mise en place d'une banque de données des institutions, organismes et personnes responsables des questions spatiales pour mettre en place un réseau et approfondir l'institutionnalisation, l'intégration au niveau de la région ainsi que pour redoubler d'efforts, notamment les efforts de renforcement des consultations politiques et techniques visant à mettre en place une commission spatiale régionale et de créer un mécanisme qui permettra de tendre des ponts entre la Conférence spatiale des Amériques et le Forum économique spatial de l'OCDE.

La troisième réunion du groupe international d'experts et de la Troïka aura lieu au cours du premier semestre de 2009 avec l'appui du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies. Nous avons également salué tout ce qui a été fait par le secrétariat *pro tempore* au cours des années 2007 et 2008, notamment l'organisation de camps spatiaux nationaux en Équateur en 2007, régionaux en Équateur en 2008, le séminaire sur le droit spatial, la troisième réunion du réseau panamazonique de la science et de la technologie et de l'innovation dans le domaine de la santé, la participation à la Conférence applications des techniques spatiales au changement climatique, pour n'en citer que quelques-unes.

En outre, dans le domaine du développement du droit spatial, le secrétariat *pro tempore* participe à un processus qui, je l'espère, permettra de mettre en place un groupe consultatif visant à mettre en

place un centre ibéro-américain de recherche en matière de droit spatial pour appliquer les recommandations du séminaire international dont je vous parlais tout à l'heure, à savoir les nouveaux défis en matière de droit international qui s'est tenu à Quito à la fin du mois d'août 2008 et qui a réuni, comme cela vous a été expliqué, les représentants du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies, des membres du groupe international d'experts de la Conférence spatiale des Amériques et de la Commission nationale des questions spatiales de l'Argentine.

Il convient également de signaler que le 1^{er} et le 2 avril de cette année, aura lieu une réunion de travail qui réunira le secrétariat *pro tempore* et le secrétaire général du CRECTEALC au cours de laquelle sera signé un mémorandum d'accord de coopération dans le domaine des sciences spatiales entre ces deux organisations.

Aura lieu également à Quito, dans la première moitié du mois de mai, la troisième réunion du groupe international d'experts de la Conférence spatiale des Amériques. Les questions suivantes seront traitées, notamment la préparation de la Sixième Conférence, l'institutionnalisation de ce schéma Troïka pour une meilleure coordination des travaux des secrétariats *pro tempore*, l'internalisation et la définition de stratégies et d'actions au niveau régional pour renforcer la coopération politique dans l'exécution de la programmation des activités annuelles. Le processus de concertation des politiques et le processus de coopération dans les questions spatiales connaît actuellement un nouvel élan et si les organismes régionaux spatiaux dont je vous ai parlé sont créés, cette dynamique se verra accentuée.

L'Équateur, comme il l'a dit lors de la réunion qui s'est tenue aux Galapagos, a proposé de continuer à assumer les fonctions de chef du secrétariat et nous espérons que nous pourrions compter sur la coopération du Bureau des affaires spatiales de l'ONU pour mener à bien les activités.

Je vais mentionner maintenant les activités principales en 2009, la programmation. Nous avons une visite en Équateur du secrétaire général du CRECTEALC en mars ; un atelier régional amazonique sur la santé ; en avril, un séminaire sur les applications des techniques spatiales ; au mois de mai une réunion du groupe international d'experts et un atelier sur la coopération internationale ; au mois de mai, les camps spatiaux dont je vous ai parlé ; au mois de juin, la Commission équatorienne de développement spatial ; au mois de juillet, un atelier sur le projet SPIDER ; au mois de novembre également une rencontre entre les agences spatiales ; au mois de

décembre, la cinquième réunion du groupe international d'experts de la Conférence spatiale des Amériques.

Enfin, pour ce qui est de l'utilisation de l'orbite géostationnaire, je tiens à dire que pour l'Équateur, cette question est une priorité. Étant donné que l'accès à cette ressource naturelle par tous les pays notamment les pays en développement et les pays disposant ou jouissant d'une situation géographique bien particulière, est une question fondamentale tel que cela a été repris dans l'acte constitutif de l'UIT qui a été réformé à Minneapolis en 1998, et notamment pour ce qui est des décisions des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cette question doit continuer de figurer à l'ordre du jour du COPUOS. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Ambassadeur de l'Équateur pour sa déclaration. C'était une déclaration importante parce que vous avez souligné la nécessité de renforcer le droit international et l'utilisation de l'espace. Vous avez mentionné que le régime juridique de l'espace doit garantir des retombées bénéfiques pour tous, pour l'ensemble de l'humanité.

Vous avez mentionné la création d'une commission équatoriale portant sur les problèmes du régime juridique et vous avez également mentionné les différentes résolutions des Nations Unies sur la question. C'était une déclaration très importante car vous avez parlé de façon détaillée de tout ce qui a été réalisé dans le cadre de la Conférence des Amériques et de son secrétariat *pro tempore* créé dans votre pays. Vous avez offert d'accueillir cet organe, le secrétariat *pro tempore*. Dans la dernière partie de votre déclaration, vous énumérez différentes mesures, c'est tout à fait impressionnant de voir le programme de travail que vous proposez pour la région.

J'ai une demande d'intervention du Chili. Vous avez la parole.

M. R. GONZÁLEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je crois que nous avons démarré sur un bon pied ce matin, Monsieur le Président. D'abord, par la déclaration du GRULAC dont nous a donné lecture mon ami l'Ambassadeur de la Bolivie qui souligne une fois de plus le fait que la Bolivie devrait être présente ici, étant donné que la Bolivie, comme vous le savez, a déployé beaucoup d'activités dans ce domaine depuis qu'ils sont devenus membres de ce Comité.

Je crois qu'il est important de souligner non seulement la déclaration de la Bolivie au nom du

GRULAC mais également la déclaration de mon ami et collègue l'Ambassadeur de l'Équateur qui a déployé beaucoup d'efforts, des efforts qui ont été couronnés de succès puisqu'ils ont réussi à organiser la Cinquième Conférence spatiale des Amériques. Il a décrit ce processus d'une manière assez claire, thématique. En ce qui me concerne, je pense que cela reste un jalon. La coopération régionale ne peut maintenant plus être stoppée. Il est clair qu'il faut maintenir la flamme, l'esprit envie, l'élan, et il est clair que si nous ne maintenons pas ce niveau d'effort, nous serons exclus du développement scientifique et technique spatial, un développement qui est nécessaire étant donné les menaces, les changements climatiques, la détérioration de l'environnement, les bénéfices et les avantages que l'on peut tirer de la télémédecine, du téléenseignement qui sont des éléments fondamentaux si l'on veut véritablement réduire la fracture qui affecte la dignité des personnes.

En 2010, comme vous le savez, mon pays va lancer un satellite d'observation de la Terre. Ce n'est pas un hasard. Une agence spatiale civile a été créée à cet effet, ce n'est pas non plus un hasard. Je me souviens, lors de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques, j'ai dû présider aux négociations politiques grâce à la gentillesse de mon ami Diego Stacy, je tiens à l'en remercier.

Et enfin, dans la partie sur les recommandations et les conclusions, je crois qu'il y a trois pays qui ont posé leurs candidatures. Je ne me souviens pas exactement des pays qui ont fait cette demande, porter cette candidature pour ce qu'il s'agit d'accueillir la Sixième Conférence spatiale des Amériques. Nous attendons de voir quelle va être la décision qui va être prise pour ce qui est de l'Équateur. En outre, il y a le Guatemala qui a demandé à être observateur au niveau de la Commission. Une initiative qui a été reprise lors de la 62^{ème} ou lors de la 61^{ème} session de l'Assemblée générale, une décision qui n'a pas été rejetée, en tout cas en ce qui me concerne, je ne pense pas qu'elle ait été rejetée, la candidature du Guatemala.

Donc, nous avons pas mal de marge de manœuvre. Il est clair que le processus ne pourra pas être stoppé. Bien sûr, c'est une responsabilité qui nous incombe. Nous devons rendre des comptes à nos citoyens. Une responsabilité historique également. En effet, l'accès aux connaissances, l'accès à l'information, l'accès à l'éducation, tous ces éléments sont des éléments clés si l'on veut surmonter le sous-développement. Des éléments qui, étant donné la crise actuelle, sont tout à fait pertinents.

Par conséquent, Monsieur le Président, les pays qui ont proposé d'accueillir les prochaines éditions de cette Conférence spatiale des

Amériques, étant donné leur sérieux, étant donné la réputation dont ils jouissent au niveau des Nations Unies, j'en doute très fortement, vont pleinement assumer leurs responsabilités. Je voulais que cela figure dans le procès-verbal. D'autant plus que l'Équateur dans toute sa sagesse, au niveau du secrétariat *pro tempore*, au niveau du groupe international d'experts qu'il préside, a adopté une approche très juridique. En effet, les réunions sur le droit spatial qui ont eu lieu ont examiné les questions que nous voulons approfondir au niveau de ce Sous-Comité, Sous-Comité que vous présidez avec la sagesse habituelle.

Je voudrais donc qu'au niveau du procès-verbal de cette réunion, on mentionne l'engagement du GRULAC vis-à-vis de la déclaration qui vient d'être lue, déclaration du GRULAC par la Bolivie, déclaration de l'Équateur vis-à-vis des résolutions arrêtées au niveau des Nations Unies, engagement également de mon pays vis-à-vis de la déclaration qui a été faite par mon pays, parce que tous les pays membres de cette conférence sont prêts et ont hâte d'obtenir que cet engagement pris à Quito se voit concrétisé pour que très rapidement, d'ici 2010 ou fin 2010, ça dépendra des questions d'intendance, on puisse décider et tenir cette Sixième Conférence spatiale des Amériques qui est tout à fait nécessaire pour apporter une réponse aux besoins de nos citoyens.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. pour votre contribution. Vous avez complété le rapport présenté par le représentant de la Bolivie et qui complète l'intervention de l'Équateur. Ainsi, je pense que le Sous-Comité a une idée très complète des activités menées par la Conférence spatiale des Amériques, son secrétariat *pro tempore*, les activités du groupe d'experts et autres groupes qui ont été créés dans le cadre de la Conférence spatiale des Amériques. Je vous remercie.

Je vais maintenant donner la parole au représentant à la République bolivarienne du Venezuela.

Mme T. OROPEZA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente sous-commission. Je suis convaincue que sous votre direction, les travaux de la présente session seront couronnés de succès.

Depuis 1999, la République bolivarienne du Venezuela a reconnu les avantages de la science et la technologie dans l'espace en tant que moyens essentiels pour promouvoir le bien-être et

l'inclusion sociale. Nous avons assumé toutes nos responsabilités en la matière dans la préparation des politiques publiques visant à promouvoir les programmes sociaux et satisfaire les demandes du gouvernement dans les domaines de la télécommunication, l'observation de la Terre et dans d'autres domaines d'intérêt national.

Les mesures concrètes du Gouvernement vénézuélien se basent sur les articles 11 et 110 de la constitution, constitution qui prévoit la création de la commission nationale pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Il a également été créé la Commission présidentielle pour l'utilisation pacifique de l'espace. Nous avons également la Fondation spatiale du Venezuela et l'Agence bolivarienne pour les activités spatiales créée en 2008. Plus concrètement, le 1^{er} janvier 2008 a été créée l'Agence bolivarienne pour les activités spatiales par la loi du mois d'août 2007 et publiée dans le Journal officiel sous le n° 38796. Cette agence ADAE est une institution indépendante relevant du Ministère de la science et de la technologie qui est responsable de proposer des politiques publiques dans le domaine de l'espace, politiques qui peuvent être mises en œuvre afin de consolider le processus politique visant à promouvoir la justice sociale.

Nous sommes sur le point de lancer une nouvelle étape de notre développement dans le cadre du développement spatial du Venezuela et de toute la région des Caraïbes. Notre politique vise à installer une plateforme de satellites pour établir une interconnexion entre les réseaux de télécommunication pour promouvoir de nouveaux modèles sociaux promus par le gouvernement, utiliser les applications spatiales dans tous les domaines d'activités, pour aider à prendre des décisions dans les domaines de l'environnement, l'énergie, l'éducation, la planification, la gestion des risques, environnement et urbanisation, créer des capacités nationales par la formation des ressources humaines qui nous permettra de promouvoir notre potentiel technologique. Nous nous sommes engagés à consolider la paix et la sécurité internationales tout en renforçant la coopération avec tous les pays du monde, réitérant dans toutes les instances internationales notre adhésion aux principes fondamentaux visant à explorer et utiliser l'espace à des fins pacifiques.

Le Gouvernement du Venezuela a marqué un jalon dans son histoire en exécutant la politique publique pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous avons créé également les institutions chargées d'appliquer ces politiques.

Pour revenir à nos programmes nationaux, le VENESAT-1, le satellite Simon Bolivar, est l'expression concrète des progrès et des réalisations

du gouvernement concernant l'utilisation des technologies spatiales à des fins sociales. Ce programme a trois éléments : le segment spatial, c'est le satellite lui-même ; le segment terrestre, les stations terrestres ; et le transfert de technologies qui repose sur la formation des ressources humaines. L'objectif essentiel est de donner à la population du Venezuela des services de télécommunication, améliorer la qualité de vie de nos citoyens, notamment des parties de la population qui vivent dans des zones éloignées qui sont exclues des liens de communication. Cela permet également de promouvoir la culture, la santé et le développement durable de notre population, par exemple la téléphonie rurale et l'accès à l'Internet, les programmes de télésanté, les programmes de télééducation, diffusion des signaux radio et télévision sur l'ensemble du territoire, permettant aux populations d'avoir accès à des connaissances qui leur permettent de s'identifier avec leur culture, l'identité culturelle, promouvoir la production des technologies autochtones et renforcer la souveraineté nationale.

Par ailleurs, ce satellite servira à l'ensemble des Caraïbes et de l'Amérique latine ce qui permettra de promouvoir l'intégration régionale et renforcera les liens entre nos pays. Le satellite Simon Bolivar a été fabriqué en coopération avec la Chine, avec la participation active d'experts nationaux qui ont participé à toutes les étapes du processus. Le 29 octobre 2008, la République bolivarienne du Venezuela a lancé le VENESAT-1, satellite Simon Bolivar de Chin-Chang en Chine.

Un autre élément important d'une coopération internationale du programme VENESAT-1 concerne le transfert de technologies et nous mettons l'accent sur la formation des ressources humaines. Dans la partie initiale de ce programme, au stade initial, nous donnons des bourses aux experts aux niveaux master et doctoral en technologie spatiale. Les personnes participent également à des stages de formation particuliers au sein des installations spatiales et nous cherchons ainsi à leur transmettre des connaissances concrètes et pratiques. Par ailleurs, un groupe d'étudiants en doctorat a été formé pour devenir opérateurs des installations terrestres du satellite Simon Bolivar. Nous avons 90 spécialistes dans différents domaines de technologies spatiales appliquées, telles que les télécommunications et nous collaborons avec l'Académie chinoise des technologies spatiales, l'Université aéronautique de Beijing et le Centre de contrôle et de lancement de satellites chinois.

Je passe maintenant aux applications technologiques, les programmes sociaux, la détermination des domaines des applications des technologies spatiales, tout cela fait partie de notre

programme. Pour ce qui est du projet de l'observation physique de la Terre, nous nous basons sur le CVPR qui est le Centre vénézuélien de télédétection, un programme visant à acquérir des images satellitaires d'observation de la Terre pour les distribuer gratuitement entre les organismes concernés. La résolution des images obtenues par le SPOT-5 sont de 2,5, 5, 10 et 20 mètres. Actuellement, nous avons obtenu près de 21 000 images que nous avons archivées depuis octobre 2007 jusqu'à janvier 2009.

AVAE concentre une partie de ses activités sur la formation des experts qui pourront utiliser ensuite les images par satellites. Nous avons organisé un stage de formation en géomantique appliquée dans les domaines de l'agriculture, l'écologie, la géoscience, les ressources hydriques, la photogrammétrie numérique, les sciences de géo-information et les risques géologiques.

Au cours des dix derniers mois, nous avons acquis neuf professionnels de différents ministères qui ont participé à cette formation. Nous avons un programme pour la formation des enseignants et des ingénieurs, notamment dans le domaine de l'analyse de l'environnement. Ce programme permet d'utiliser les images par satellites et de les appliquer aux activités éducatives ce qui facilite le travail de communication entre les membres de la communauté d'enseignants.

Je vais passer maintenant au projet d'application des technologies spatiales aux programmes sociaux. Ce projet cherche à motiver différents acteurs de l'administration publique à incorporer le recours aux technologies dans leurs activités. Nous avons cherché à consolider le processus scientifique et technologique ainsi que les innovations, la formation et la promotion des compétences, la coopération internationale et l'intégration au niveau de l'Amérique du sud et des Caraïbes afin de garantir le développement durable pour tous. Nous avons également cherché à promouvoir l'intégration sud-sud qui est lancée par le Gouvernement du Venezuela. Nous avons établi un cadre de coopération très stable pour réaliser nos objectifs.

Aujourd'hui, l'Agence bolivarienne des activités spatiales a organisé différentes réunions internationales liées à l'utilisation pacifique de l'espace. Nous avons créé un groupe de travail en collaboration avec les ministères des affaires étrangères. Nous avons cherché à ratifier le cas échéant différents traités et nous avons également signé des instruments de coopération bilatéraux et multilatéraux dans le domaine spatial. Au cours de l'année passée, nous avons discuté un instrument de coopération avec la Russie et la France. Nous avons signé un accord spatial avec le Brésil et nous avons

signé des programmes de coopération avec la Chine et l'Inde.

En conclusion, Monsieur le Président, ma délégation respecte pleinement les normes internationales qui sont à la base de l'utilisation de l'espace. Il est indispensable que la communauté internationale tienne compte des problèmes mondiaux en raison des usages différents de l'espace et parfois ces principes peuvent être utilisés différemment. Il est indispensable que le Sous-Comité renforce son interaction avec le Sous-Comité scientifique et technique afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales déterminant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et d'autres sujets importants. Il importe de promouvoir le droit international de l'espace et sa réglementation. Il est également mentionné dans le rapport du COPUOS, notamment le rapport de la cinquante-et-unième session qui mentionne clairement cette préoccupation. Nous devons respecter le droit international pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, développer la coopération et protéger l'environnement et la vie sur notre planète. Voilà notre objectif.

Au nom de mon gouvernement, en conclusion, je voudrais vous assurer que nous sommes prêts à participer à un débat productif et nous souhaitons que la présente session soit couronnée de succès. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la représentante de la République bolivarienne du Venezuela pour sa déclaration, déclaration qui a montré clairement les activités du Gouvernement du Venezuela dans l'espace. Au début de votre intervention vous nous avez parlé de la création de la Commission nationale de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, en 2004. Vous avez également mentionné l'Agence bolivarienne des activités spatiales qui a été créée en 2008. Ensuite, vous nous avez parlé des principales tendances dans les activités régionales. Vous avez parlé des services de télécommunication et vous avez parlé également de la formation des spécialistes des sciences spatiales.

Vous avez ensuite mentionné le satellite Simon Bolivar qui a été lancé en collaboration avec la République populaire de Chine, qui a été lancé à partir du site de lancement en Chine. Ce qui est particulièrement important pour nous tous c'est le fait que vous disposez d'un groupe assez important de spécialistes, vous avez parlé de 90 spécialistes ou professionnels spécialisés dans les différents domaines des technologies spatiales et les technologies satellitaires.

Vous avez parlé également des activités du Centre vénézuélien de télédétection. Vous avez parlé du projet d'application des technologies satellitaires et vous avez souligné l'importance de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Vous avez mentionné les accords bilatéraux que vous avez conclus avec la Russie, la France, le Brésil, la Chine et l'Inde. En conclusion, vous avez mis l'accent sur le principe de l'exploration pacifique qui est au centre de vos efforts. Vous avez parlé également de la nécessité d'un développement progressif du droit spatial international. Merci Madame pour cette déclaration.

Je vais maintenant donner la parole à l'Italie.

M. S. MARCHISIO (Italie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la délégation italienne a le plaisir de vous féliciter pour votre élection au poste de Président de ce Sous-Comité. Nous sommes convaincus que sous votre direction, cette session atteindra des résultats remarquables. Ma délégation tient également à féliciter le Directeur et le personnel du Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales pour le soutien qu'ils ont apporté à la tenue de nos délibérations.

Monsieur le Président, les accords de coopération spatiale ainsi que d'autres types d'instruments juridiques dans ce domaine qui régissent les programmes de coopération sont un pilier fondamental de la politique italienne dans le domaine de l'espace qui est promu par l'Agence spatiale italienne. En plus des accords en place avec nos partenaires traditionnels, en 2008, de nouveaux secteurs de coopération ont fait l'objet de nouveaux accords donc de nouveaux partenaires comme par exemple le Brésil, le Chili, la République de Corée, l'Égypte et l'Ukraine. Ces accords portent principalement sur l'observation de la Terre, l'astrophysique au niveau de l'énergie, la cosmologie, la physique fondamentale, les télécommunications et la navigation, les catastrophes naturelles, la médecine et la biotechnologie, le transport et l'éducation à l'espace. Ces activités viennent compléter le cadre de coopération dans lequel s'est lancée l'Italie et s'est engagée, notamment au niveau des programmes de l'Agence spatiale européenne et dans le cadre également des autres initiatives lancées par l'Union européenne.

L'Italie est par exemple le parrain du lanceur européen VEGA qui figure dans les programmes de l'Agence spatiale européenne, et l'Italie assume 65% des coûts. VEGA est un petit lanceur qui peut lancer des satellites pesant jusqu'à une tonne et demie en orbite terrestre basse. Ce programme inclut l'élaboration du lanceur et des infrastructures

terrestres au Centre spatial en Guyane qui sont nécessaires pour qu'il y ait intégration des activités.

En 2008, nous avons organisé toute une série de tests de moteurs de fusées qui ont confirmé les capacités du système de lancement VEGA.

L'Italie, Monsieur le Président, a toujours estimé nécessaire l'action du Sous-Comité juridique qui a pour but de renforcer les traités et les principes des Nations Unies. Il oblige les États à s'acquitter de leurs obligations, à y adhérer, à les appliquer, à promouvoir leur universalisation et à renforcer la sécurité des activités dans l'espace extra-atmosphérique qui est la condition *sine qua non* de l'élargissement des activités spatiales.

Nous pensons, Monsieur le Président, que les principes suivants doivent nous orienter dans l'exécution d'activités dans l'espace extra-atmosphérique. Tout d'abord, le principe de la liberté d'accès à l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, le principe de la préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et la prise en considération des intérêts de défense des États. Nous appuyons toute initiative ayant pour but de garantir la sécurité, la sûreté et la prévisibilité des activités menées à bien dans l'espace extra-atmosphérique, sur la base des meilleures pratiques des normes, des normes techniques notamment qui ont pour but justement de minimiser les conséquences négatives de ce qui se passe dans l'espace extra-atmosphérique. Ainsi, la collision très récente entre un satellite russe et un satellite commercial américain qui s'est produite en 2009 démontre l'utilité de cette approche. Nous appuyons pleinement le projet de Code de conduite pour les activités spatiales extra-atmosphériques adopté par la Conseil de l'Union européenne les 8 et 9 décembre 2008, ouvert à la consultation avec d'autres pays.

Nous nous félicitons également de l'adoption du programme préparatoire sur l'environnement spatial de l'Agence spatiale européenne pour la période 2009-2012, un programme qui permettra de renforcer la meilleure compréhension de l'environnement spatial et les menaces que la contamination de cet environnement peut supposer.

L'Italie a en outre activement participé à l'adoption des Directives des Nations Unies sur la réduction des débris spatiaux. Nous sommes fortement engagés en faveur de leur application au niveau national par l'action de l'Agence spatiale italienne. Nous vous fournirons plus d'informations sur la question lorsque nous examinerons le point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux".

Pour ce qui est maintenant du point 7 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace", la délégation italienne se félicite de l'adoption du projet de cadre d'application des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique lors de la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique. Cependant, nous partageons l'opinion exprimée par d'autres délégations. Les résultats en effet, doivent être améliorés le moment venu.

Monsieur le Président, nous nous félicitons du débat qui portera au niveau de ce Sous-Comité sur le point 11 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". En effet, nous sommes convaincus que l'examen des législations et des pratiques existantes nous permettra d'identifier les principes communs, les normes et les procédures et nous permettra d'identifier des solutions qui sont plus adaptées au respect de nos intérêts nationaux, de nos besoins et de nos caractéristiques spécifiques, les caractéristiques spécifiques de nos pays.

La législation italienne sur les activités dans l'espace extra-atmosphérique développée progressivement à des époques diverses et dans un contexte où les activités dans l'espace extra-atmosphérique ont été menées à bien par des entités de nature publique, font que celle-ci est tout à fait particulière.

Pour ce qui est de la compensation pour dégâts causés par des objets lancés dans l'espace, il s'agit de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux, celle-ci a été reprise tout d'abord au début des années 1980, en 1983. Ce texte de loi a servi comme instrument d'application de la Convention de 1972. Après l'acceptation par l'Italie de la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et vu l'augmentation des activités de lancement, l'Italie a adopté la Loi 153 le 12 juillet 2005 de manière à combler les lacunes dans le système juridique italien en la matière.

Les autorisations et les licences pour l'exploitation des systèmes de télécommunication, segments spatial et terrestre, sont réglementées par des règles et des procédures de nature administrative sous la supervision de l'autorité nationale des télécommunications et en conformité avec les directives sur les télécommunications de la communauté européenne.

Le 24 octobre 2008, le troisième satellite Cosmo Skymed a été lancé de la base Vandenberg

aux États-Unis en Californie. Le lancement du quatrième et dernier satellite est prévu au début de 2010. Aucune législation sur la distribution de l'information émanant d'activités de télédétection n'est en place. Cependant, l'élaboration du système Cosmo Skymed comme le premier système d'observation de la Terre nous a amenés à l'adoption de réglementations concernant une politique nationale de gestion des données en conformité avec l'accord dont nous disposons avec la France depuis 2001.

En vertu de ces élaborations, nous avons donc redoublé les efforts ayant pour but d'adopter une législation exhaustive sur les activités spatiales et reprenant ainsi ce qui figure dans l'article 6 du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Le Sous-Comité scientifique et technique nous aidera grandement à faire avancer le débat sur la question et adopter des dispositions similaires au niveau national.

Ensuite, Monsieur le Président, ma délégation tient à revenir brièvement sur le point 8 de l'ordre du jour qui porte sur l'"Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions bénéfiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Ainsi, en 2008, nous avons réalisé des progrès significatifs pour ce qui est des négociations, les nouvelles sont prometteuses et déjà en 2007, le travail d'intersessions nous a permis d'arriver à la conclusion qu'un certain degré de simplification de ce texte du projet de protocole était nécessaire, étant donné que le champ d'application du projet de protocole serait réduit de manière à se concentrer essentiellement sur les satellites qui représentent 80% des biens spatiaux qui font l'objet du type de financement qui est prévu par la Convention de Cape Town de 2001.

En outre, en novembre 2007, l'assemblée générale de l'UNIDROIT a mis en place un comité de direction chargé de faire émerger un consensus sur les conclusions auxquelles nous étions parvenus au niveau de l'intersession. Ce comité de pilotage ou de direction est composé de représentants des gouvernements et des organisations du secteur privé du secteur spatial et représente la communauté des compagnies d'assurances. En 2008, celui-ci s'est réuni à Berlin à l'invitation du Ministère de la justice de l'Allemagne et ensuite à l'invitation du Commerce Bank. La délégation italienne se félicite et tient à partager avec les États membres de ce Sous-Comité juridique sa satisfaction quant aux résultats de ces réunions. En fait, beaucoup de questions qui restaient en suspens ont été balayées comme par exemple le champ d'application de ce projet de protocole, la définition des biens spatiaux, étant donné qu'il y a élargissement de la

Convention de Cape Town qui s'applique maintenant aux biens spatiaux. En outre, le projet de protocole ne couvre pas les possibilités de recours qui affectent les biens physiques, comme par exemple le passage d'un satellite d'une orbite à une autre et leur capacité à générer des bénéfices.

La délégation italienne est consciente du fait que ce processus devra se poursuivre mais nous sommes convaincus que la prochaine réunion du comité directeur qui aura lieu à Paris au début du mois de mai, permettra de préparer le terrain de la phase finale du processus de négociation avec la tenue à Rome de la troisième session du Comité d'experts gouvernementaux. Une conférence diplomatique adoptera ensuite le texte final du protocole et l'ouvrira à la signature des États. Davantage de détails sur la question seront fournis par, je l'espère, l'observateur d'UNIDROIT lorsqu'il fera rapport à ce Sous-Comité pour ce qui est de l'état des négociations sur ce projet de protocole.

Monsieur le Président, enfin pour ce qui est du point de notre ordre du jour portant sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, la délégation italienne tient à exprimer sa reconnaissance vis-à-vis des progrès qui ont été réalisés dans la préparation d'un programme d'un cours de fondement sur le droit de l'espace qui pourrait figurer dans les programmes de formation des centres régionaux en matière de formation technologique et à l'espace qui sont affiliés aux Nations Unies.

Nous avons pris note avec satisfaction du fait que le premier projet sera distribué au cours de cette session. Il est le résultat du travail mené à bien par un groupe d'experts réunis à la fin de l'année 2007 avec l'appui du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies. Nous tenons à souligner que cet exercice est un outil de diffusion des connaissances relatives au droit spatial en particulier dans les pays en développement. Nous informerons le secrétariat des activités menées à bien par l'Agence spatiale italienne avec nos partenaires italiens, comme par exemple l'Institut Mario Gullich à Cordoba en Argentine qui promeut les études universitaires en matière d'observation de la Terre et les activités réalisées dans le cadre de l'accord intergouvernemental avec le Kenya concernant le projet San Marco au Kenya. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de l'Italie. Merci de son intervention au nom de sa délégation. Il a commencé par saluer la coopération spatiale de l'Italie à toute une pléthore d'accords, de projets. Il a indiqué que cette coopération est un des piliers de la politique spatiale italienne. Il a également souligné que les activités de l'Italie viennent

compléter le cadre de coopération auquel l'Italie s'est engagée dans le cadre de l'Agence spatiale européenne et dans le cadre d'autres initiatives lancées par l'Union européenne.

Il nous a également informés de l'état d'avancement du projet du lanceur européen VEGA. Il a expliqué que l'Italie joue un rôle important dans ce processus. En effet, elle finance 65% de ses activités. Félicitations pour cette participation active de l'Italie.

Le représentant de l'Italie a par la suite rappelé les trois principes fondamentaux qui régissent les activités spatiales dans l'espace extra-atmosphérique qui sont des principes partagés par les États membres de l'Union européenne et de l'Agence spatiale européenne. Vous avez par la suite salué les efforts visant à renforcer la coopération internationale et notamment la mise en place d'un projet de code de conduite sur les activités dans l'espace extra-atmosphérique adopté par le Conseil de l'Union européenne les 8 et 9 décembre 2008. Vous vous êtes ensuite intéressé à la question des débris spatiaux et vous vous êtes félicité de l'adoption par les Nations Unies de Directives de réduction des débris spatiaux.

Vous êtes ensuite revenu sur le point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux" et vous vous êtes félicité de la mention de ce point à notre ordre du jour. Vous êtes également revenu sur les conclusions du groupe de travail mis en place par le Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS, groupe conjoint avec l'AIEA, qui a procédé à l'adoption du projet de cadre de l'application des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique. Cependant, vous avez exprimé que vous partagiez les opinions exprimées par certaines délégations selon lesquelles ce cadre devrait être amélioré en examinant en particulier les critères techniques concernant la protection des êtres humains dans l'espace extra-atmosphérique y compris les astronautes et la prévention de la pollution significative de l'espace extra-atmosphérique.

Ensuite, vous êtes revenu sur l'élaboration de la législation nationale en Italie au titre du point 11 de l'ordre du jour. Vous avez mentionné le début de ces efforts de réglementation en Italie, de codification en 1983 tout d'abord, qui a servi de base à l'application de la Convention sur la responsabilité internationale de 1972. Vous êtes ensuite revenu sur les efforts déployés par l'Italie pour mettre en place un cadre législatif exhaustif au titre de l'article 6 du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique.

Nous nous félicitons en outre de l'information que vous avez fournie sur le projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, en particulier les activités du Comité directeur mis en place par UNIDROIT qui s'est réuni à deux reprises, la troisième étant prévue au mois de mai de cette année. Comme vous l'avez dit, cela permettra lors de la troisième du Comité d'experts gouvernementaux à Rome, de célébrer la phase finale du processus de négociation. Vous l'avez dit, M. Martin Stanford, le représentant de l'UNIDROIT, puisque l'UNIDROIT a le statut d'observateur, il sera présent ici la semaine prochaine, et je suis sûr qu'il nous donnera davantage d'informations sur la question, comme vous l'avez dit. Il nous expliquera quel est le processus, quels ont été les progrès sur la question.

Enfin, vous êtes également revenu sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Vous nous avez informés de l'apport de la contribution italienne dans ce domaine. Je vous remercie. Je remercie le représentant de l'Italie et je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. S. KUMAR (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous sommes ravis Monsieur le Président, de pouvoir participer à cette quarante-huitième session du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que sous votre direction capable le Sous-Comité réalisera des progrès sur tous les points de l'ordre du jour. Je saisis cette occasion pour vous assurer de la pleine coopération de ma délégation lors de l'examen des différents points qui figurent à notre ordre du jour. Nous voudrions également remercier la Directrice du Bureau des affaires spatiales et ses collègues pour les documents de qualité qu'ils nous ont distribués et pour le soutien qu'ils nous apportent.

Nous voudrions également remercier l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial qui a organisé le colloque à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'Accord sur la Lune. C'était tout à fait opportun, et a abordé un certain nombre d'éléments importants d'exploration de la Lune et des questions liées à l'exploitation des ressources lunaires.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais vous présenter rapidement les progrès réalisés par le programme spatial indien depuis notre dernière session. L'année 2008 a été une année particulièrement satisfaisante pour nous avec un certain nombre de résultats marquants. Le PSLVC9 lancé en tant que 13^{ème} vol successif de la

série lanceurs satellitaires polaires, le 28 avril 2008, a placé dix satellites sur les orbites terrestres basses. Comme cela inclut le satellite de télédétection indien CARTOSAT-2A, le mini-satellite indien et huit autres nano-satellites construits avec les universités et les studios de recherche du Canada, Danemark, Japon, Allemagne et Pays-Bas.

Nous avons également lancé notre première mission lunaire, CHANDRAYAAN-1, à bord du PSLCC-11 le 22 octobre 2008. Nous avons participé à la volonté commune de l'humanité à explorer l'environnement lunaire. L'engin CHANDRAYAAN-1 pesant 1 380 kg portait 11 instruments scientifiques travaillant dans différentes bandes du spectre électromagnétique et cinq provenaient des institutions indiennes et six de la communauté scientifique internationale. Nous prévoyons d'autres lancements en 2009 pour renforcer notre constellation de satellites de communication et de télédétection.

Des missions de suivi sont prévues pour cette année également, missions telles que OCEANSAT-2 et RESSOURCESAT-2 pour les ressources naturelles et océaniques, RISAT-1 qui est la première mission de télédétection, Méga-Tropiques, une mission conjointe indo-française pour les études atmosphériques, sont prévues cette année. En plus, d'autres satellites de communication et satellites météorologiques des plateformes géostationnaires. Plusieurs satellites, mini-satellites et nano-satellites provenant de différents instituts indiens et étrangers sont prévus également en 2009 dans le cadre de notre mission PSLV.

Pour ce qui est des applications spatiales, des programmes ont été réalisées dans l'intégration des technologies spatiales dans nos objectifs de développement nationaux dans les services tels que la télécommunication, la télédiffusion, la météorologie, la gestion des catastrophes, ainsi que l'évaluation des ressources naturelles. Ces activités se poursuivent.

De même dans le secteur clé essentiel qu'est l'éducation, la santé et le développement. Le projet télééducation a commencé il y a quelques années et couvre maintenant plus de 34 000 salles de classe apportant une éducation de qualité à l'échelle du pays. Le réseau de télé-médecine, un autre programme de société qui fonctionne très bien a été étendu et couvre maintenant 337 hôpitaux dont 280 sont dans les zones rurales, avec 12 autobus mobiles pour couvrir les parties les plus éloignées de notre pays et les plus difficiles d'accès. Les centres de ressources villageois, une application unique, offrent des services importants tels que les informations sur les ressources naturelles et pour la planification et le développement au niveau de la

communauté, des conseils sur l'agriculture, les pêches, la gestion de l'eau, la gestion du bétail, etc., complètent la télééducation et la télémédecine. Ce réseau a été renforcé et comprend 666 villages et 45 centres experts.

La mise en place des capacités dans le domaine du droit spatial aussi bien au niveau national qu'international par le partage d'expériences et de compétences avec d'autres a été au centre du programme spatial indien. L'Institut ISRO, l'Institut indien de recherche spatiale, depuis 2004 encourage la participation des étudiants indiens au concours Manfred Lachs. Nous appuyons également d'un point de vue financier et matériel les activités de recherches juridiques sur les questions liées aux activités spatiales dans les différentes institutions universitaires. Nous sommes heureux de vous informer que l'Université de droit à Iderabad en Inde a créé un centre pour le droit spatial aérien qui poursuit sa recherche dans ce domaine.

Nous voulons également fournir des compétences et des services à l'appui des applications spatiales dans les pays en développement. Le Centre des sciences spatiales, éducation et technologies pour l'Asie et le Pacifique affilié aux Nations Unies et situé en Inde, est une initiative dans ce sens. Le Centre organise 28 programmes post-graduate, en plus 18 ateliers de plus court terme. Jusqu'à présent, 824 chercheurs de 31 pays de la région Asie-Pacifique et 27 chercheurs de 17 pays en dehors de la région Asie-Pacifique ont bénéficié de ces activités. Le représentant du Venezuela l'a déjà mentionné dans son intervention.

Par ailleurs, la coopération internationale a toujours été au centre du programme spatial indien. La réalisation de la mission sur la Lune est un jalon essentiel dans ce sens et la mission CHANDRAYAAN a été nommée mission de l'année 2008 par le groupe de travail sur l'exploration lunaire. Le lancement PSLV en 2008 portait des satellites et des instruments spécifiques au nom d'autres membres de la communauté spatiale internationale prouvant que l'Inde est tout à fait prête à partager ses succès avec d'autres. La coopération de l'Inde avec les agences spatiales d'autres pays est reflétée dans les accords bilatéraux que nous avons conclus avec l'Égypte, le Kazakhstan, le Chili en plus de la NASA, la NOAA, la JAXA, le CNES et autres agences françaises. Une conférence internationale sur les sciences et les applications de la mission Méga-Tropiques, un projet conjoint ISRO-CNES se tient maintenant au Bangalore.

C'est sous cet angle que nous abordons l'aspect juridique des activités spatiales. Nous

réaffirmons que les cinq traités relatifs à l'espace élaborés par le consensus et acceptés par un grand nombre de pays constituent la pierre angulaire du droit spatial international. Nous préconisons la vision universelle à ces traités. L'évaluation du statut et de l'application de ces traités est importante pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à les ratifier.

Nous sommes convaincus que l'orbite géostationnaire fait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique et, dès lors, est soumis aux traités sur l'espace. Nos débats sur la question et sur le sujet de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique sont essentiels pour arriver à une position commune sur ce point.

Nous voudrions réitérer notre engagement envers l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Nous sommes en faveur du développement des Principes et des Directives juridiques dans le cadre du régime juridique existant du droit spatial pour faciliter l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace par tous les pays, notamment les pays en développement. Nous sommes convaincus qu'il est de la responsabilité de tous les pays de préserver l'espace à des fins uniquement pacifiques et d'éviter toute action qui violerait le concept même de l'utilisation pacifique de l'espace.

À cet égard, nous pensons que la réduction des débris spatiaux est essentielle. En effet, ces débris constituent des dangers à tous les biens spatiaux. Les collisions ou autres incidents dans l'espace que nous avons vus ces dernières années, montrent que les pays travaillant dans l'espace doivent coordonner leurs activités en matière de traçage, surveillance et diffusion de l'information sur les débris de façon transparente et responsable.

Nous pensons qu'une bonne conduite des activités dans l'espace à l'avenir dépendra largement de l'application des Lignes directrices concernant la réduction des débris spatiaux par tous. Nous invitons tous les États membres à suivre ces Lignes directrices qui ont été, par ailleurs, approuvées par l'Assemblée générale et de les suivre dans la lettre et par l'esprit, de respecter la lettre et l'esprit de ces directives.

Pour ce qui est du droit souverain de chaque pays à avoir accès à l'espace et pour pouvoir utiliser l'espace à des fins pacifiques, il est important de respecter le droit international. La sûreté et la sécurité des biens spatiaux et la capacité pour tous sans menace ou déni d'accès à l'espace est importante pour tous. Nous sommes convaincus que notre Sous-Comité pourra contribuer à réaliser ce noble objectif. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, M. l'Ambassadeur,

pour ces déclarations. Vous avez tout d'abord parlé des activités menées par l'Inde dans l'espace. Vous avez également expliqué la position de votre pays au titre des différents points de l'ordre du jour. Vous avez présenté les activités de votre propre pays, c'est-à-dire vous avez dit que l'Inde a lancé dix satellites sur les orbites basses. Nous avons également écouté avec intérêt la mention de la première mission lunaire CHANDRAYAAN-1 qui a été lancée en octobre 2008. Il importe de souligner que cette mission lunaire portait 11 instruments scientifiques et il est intéressant de noter que sur ces 11 instruments scientifiques, cinq venaient des institutions indiennes et six de la communauté internationale qui était une charge utile haute ce qui est un signe évident de coopération internationale.

Vous avez mentionné les autres lancements prévus pour 2009. Ensuite, vous avez abordé un autre élément important, notamment des projets qui sont en place depuis des années maintenant, notamment dans le domaine des applications sociétales avec le projet de télééducation déjà connu et qui couvre plus de 34 000 écoles, tout à fait impressionnant. Vous avez mentionné également le réseau de télé médecine, un autre programme de société qui couvre maintenant 337 hôpitaux dont 280 sont dans les zones rurales. C'est tout à fait impressionnant. Le centre de ressources villageois qui est une application unique du point de vue de la société, qui offre des services utiles à la communauté locale. Vous avez parlé des programmes de formation, de capacités en matière de droit spatial menés par l'Université de droit à Bangalore.

Ensuite, vous avez mentionné les traités et les autres documents des Nations Unies sur l'espace. Vous nous avez dit que les traités relatifs à l'espace ont été élaborés par consensus et que ces instruments constituent la pierre angulaire du droit spatial international et que l'Inde préconise une adhésion universelle à ces traités importants relatifs à l'espace. Vous avez parlé également de l'orbite géostationnaire qui, à votre avis, fait partie intégrante de l'espace et qui devrait également être incorporée dans le Traité et les Principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

Ensuite, vous nous avez dit que la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique étaient nécessaires pour arriver à une position commune sur cette question. Vous avez réitéré la volonté et l'engagement de l'Inde à utiliser l'espace à des fins pacifiques. Vous avez souligné la responsabilité de tous les États pour utiliser l'espace à des fins uniquement pacifiques et de s'abstenir de toute activité qui serait contraire au concept même de l'utilisation pacifique de l'espace.

Vous avez également parlé des débris et de la réduction des débris et de l'adoption par l'Assemblée générale des Principes directeurs pour l'atténuation et la réduction des débris spatiaux. Merci.

Je vais maintenant donner la parole au dernier orateur sur ma liste. Quand je dis dernier orateur, je voudrais par là même inviter toutes les délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 4 de l'ordre du jour à venir s'inscrire sur la liste car j'aurais souhaité pouvoir clore le débat sur le point 3 de l'ordre du jour "Débat général", j'aurais voulu terminer le débat général ce matin.

Je vais donner la parole à M. Shirazi de l'Iran.

M. N. SHIRAZI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, ma délégation voudrait, à l'instar des autres orateurs, dire que nous sommes ravis de vous voir présider le Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous vous félicitons pour la façon habile dont vous dirigez nos travaux. Nous voudrions également remercier Mme Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et tous ses collègues, pour les efforts déployés dans le domaine de la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace.

Monsieur le Président, je voudrais rapidement mentionner un certain nombre de points importants pour ma délégation. Je voudrais également partager les préoccupations d'un certain nombre d'États membres. Ma délégation voudrait rappeler les principes et règles essentiels déterminant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace. Il s'agit de principes fondamentaux qui ont déjà été incorporés dans les principaux traités des Nations Unies relatifs à l'espace. L'espace, en tant qu'apanage commun de l'humanité devrait être librement accessible à tous les États, un principe fondamental qui est stipulé dans les traités. Tous les pays, quel que soit leur degré de développement économique et social ou scientifique, ont un droit à profiter des avantages de l'espace, même si en termes pratiques il faut déployer plus d'efforts pour permettre à tous les pays d'en profiter de façon équitable. Cela concerne notamment les pays en développement.

L'espace qui est considéré comme patrimoine commun de l'humanité devrait être préservé d'une course aux armements probable. Nous sommes convaincus qu'une approche globale, négociée, transparente et sans discrimination est indispensable. Cela constituera des mesures nécessaires à prendre pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Une exploitation rationnelle et sans discrimination de l'orbite géostationnaire en tant que ressource naturelle limitée est également au centre des préoccupations de tous les pays en développement. L'Iran partage la position concernant l'accès juste et équitable de tous les États à cette orbite, tenant compte particulièrement des intérêts et des besoins des pays en développement. Nous pensons que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies qui a joué un rôle essentiel dans l'établissement de ces principes directeurs du droit spatial, a également un rôle important pour les maintenir et les renforcer.

Tenant compte de l'importance des activités spatiales dans le développement durable, la République islamique d'Iran a pris différentes mesures pour renforcer et développer son programme spatial. L'Iran, en tant que membre fondateur du COPUOS, tout en développant des programmes pour l'utilisation pacifique de l'espace, est clairement attaché à ses obligations à ses obligations internationales émanant des traités des Nations Unies auxquels il est partie.

L'Iran prend en considération également des mesures suggérées par d'autres instruments juridiques pertinents concernant l'utilisation pacifique de l'espace. Au cours de l'année écoulée, la République islamique d'Iran a fait des progrès remarquables dans ses activités spatiales. Un des points les plus importants a été le lancement du satellite OMID. Le 2 février 2009, l'Iran a lancé le lanceur de satellite au niveau national, lanceur nommé SAPHIR-2 qui a porté le premier satellite de télécommunication iranien OMID. Le placement de ce satellite sur l'orbite basse a été réalisé avec succès.

La République islamique d'Iran a mis en place un certain nombre de programmes scientifiques et techniques et place la même importance sur les plans des programmes visant à améliorer ses capacités en matière de droit spatial. À cette fin, l'Agence spatiale iranienne a entamé un travail préparatoire y compris des projets de recherche en coopération avec les centres de recherche. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'un atelier sur le droit spatial aura lieu à Téhéran en novembre 2009. L'Agence spatiale iranienne organise cet atelier. C'est le deuxième atelier que l'Iran organise au cours des trois dernières années. Le premier a eu lieu à Téhéran en novembre 2007.

La République islamique d'Iran a mis en place des programmes pour le renforcement des capacités en matière de technologies spatiales. Nous attachons une grande priorité à la coopération internationale, notamment dans le cadre du COPUOS.

Ceci étant dit, nous sommes convaincus que sous votre direction capable, la présente session sera couronnée de succès et vous pouvez compter sur le plein soutien de ma délégation. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette présentation. Dans votre déclaration vous avez mentionné un certain nombre de principes généraux qui préoccupent de la même façon tous les États membres. Vous avez mentionné que l'Iran souhaite rappeler les principes et les règles régissant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace. Ensuite, vous avez mentionné un certain nombre d'éléments importants pour votre pays. Selon vous, le COPUOS qui a joué un rôle essentiel pour l'établissement des principes fondamentaux du droit spatial, doit jouer un rôle similaire pour le renforcement des principes. Vous avez dit par ailleurs que l'Iran en tant que membre fondateur du COPUOS élabore des programmes pour l'utilisation pacifique de l'espace et est clairement attaché à ses obligations internationales émanant des traités auxquels il est partie.

Vous avez ensuite mentionné un certain nombre d'activités menées en Iran dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace. Vous avez également parlé du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, notamment par l'organisation d'un atelier sur le droit spatial qui aura lieu à Téhéran en novembre 2009. Vous avez dit que cet atelier est le deuxième organisé par votre pays et que le premier atelier a été organisé à Téhéran en novembre 2007. Vous accordez une grande priorité à la coopération internationale, notamment dans le cadre du COPUOS.

Je vous remercie, M. le représentant de l'Iran, pour votre déclaration.

Mesdames et Messieurs, il n'y a pas à ma connaissance d'autres délégations nationales ayant demandé la parole ce matin pour ce qui est de ce point de l'ordre du jour, "Débat général". Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer ? Je vois que la Grèce a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais si je me permets faire une remarque concernant l'emploi du temps. Parfois, j'ai l'impression que nous sommes dans une session du Sous-Comité scientifique et technique et pas du Sous-Comité juridique. Il faut, par votre aimable intermédiaire, demander à nos collègues, la plupart desquels sont juristes, dont nous admirons vraiment les avancements et les acquis au niveau technologique de leurs pays respectifs, mais

malheureusement, d'abord nous ne sommes pas bien qualifiés pour comprendre ces acquis technologiques, d'une part, et d'autre part, je crois qu'étant donné le temps très limité que nous avons à notre disposition, c'est un peu, si j'ose dire, pas abusif mais vraiment exorbitant de concentrer les présentations. Nous sommes obligés par le mandat de notre Sous-Comité d'être limités dans des questions juridiques et vous les connaissez mieux que moi parce que vous participez à la toute première session du Comité ad hoc par la suite du COPUOS et vous connaissez quel était vraiment le mandat de ce Comité. Ça c'est une remarque que j'aimerais bien porter à la connaissance, par votre aimable intermédiaire, aux collègues ici présents, de se limiter le plus possible aux questions proprement et strictement juridiques et de politique spatiale de leurs pays respectifs.

Et puis, Monsieur le Président, je me permets de faire une petite correction au résumé que vous avez fait à propos de l'intervention de notre éminent ami et collègue de l'Italie, concernant le principe de base de l'Union européenne concernant les activités spatiales. Vous avez dit que ces trois principes énoncés par mon éminent collègue de l'Italie sont ceux de l'Union européenne. Ce n'est pas le cas. C'est seulement des principes mentionnés dans le texte provisoire qui s'est présenté comme *draft* de code de conduite et ainsi de suite, qui a été approuvé au début de décembre dernier par le conseil de l'Union européenne. Mais ce texte est en évolution continue. Il y a des pourparlers entre les grandes puissances spatiales que ce soit les États-Unis, la Russie, la Chine, très récemment le Japon et la Corée, et il y a aussi d'autres États spatiaux qui voudraient participer aux pourparlers. Donc, il s'agit de principes énoncés hier aussi par le distingué représentant l'ambassadeur de la France, mais ils ne sont pas encore arrêtés, juridiquement parlant au niveau de la communauté européenne ou Union européenne. Voilà pour qu'on puisse vraiment mettre les points sur les i.

Je vous en remercie. Je parlerai après pour les questions de l'ordre du jour, c'est-à-dire les points 4, 5 et 6. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la Grèce, de votre contribution à notre discussion. Je vous suis aussi reconnaissant de vos efforts de compléter et peut-être aussi corriger, comment j'ai commenté la déclaration du représentant distingué de l'Italie. Mais je dois dire que vraiment j'ai vu le texte et j'ai suivi la présentation du texte concernant les trois principes fondamentaux que le représentant de l'Italie disait [??]. Il est évident que ces principes ne sont pas seulement ceux de l'Italie. Je me

souviens qu'hier le distingué ambassadeur de la France a aussi cité ces trois principes, il l'a fait aussi l'année passée, alors que ce sont vraiment des principes qui sont partagés par plusieurs pays européens, peut-être par tous les pays européens.

Ensuite, en ce qui concerne le code de conduite, je n'ai pas dit que c'est déjà le texte qui a été adopté, j'ai dit qu'il est élaboré maintenant et négocié dans le cadre de l'Union européenne, mais qu'il était déjà adopté, approuvé par le Conseil de l'Union européenne, et ça s'est fait les 8 et 9 décembre 2008. Naturellement, les négociations, les pourparlers continuent avec les autres pays du monde sur ce sujet et certainement nous serons informés sur les résultats de ces négociations.

[l'orateur poursuit en anglais] : Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer, désirant prendre la parole au titre du point 3 de l'ordre du jour ? L'Italie, allez-y.

M. S. MARCHISIO (Italie) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons à souligner que peut-être il serait mieux, en tout cas nous vous en serions reconnaissants, si les autres délégués évitent, ou si d'autres délégués évitent de faire des commentaires sur les interventions d'autres délégations et s'en tiennent au texte qui a été prononcé, parce que cela pourrait mener à une certaine confusion relative au sens et à l'interprétation de chaque déclaration nationale. En ce qui nous concerne, vous avez très bien interprété l'intention, l'esprit et la lettre de notre intervention. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci beaucoup. Je remercie le représentant de l'Italie. Bon, écoutez, je devrais peut-être essayer d'expliquer pourquoi j'essaie de présenter les points saillants de chaque intervention. C'est tout simplement pour contribuer, moi aussi, au débat et pour aider les délégations à se concentrer sur les points principaux des déclarations. Bien sûr, mon intention n'est aucunement de modifier les déclarations qui font foi telles qu'elles sont présentées par les représentants des délégations qui prennent la parole. Très franchement, c'est l'ancien président du COPUOS, M. Gérard Brachet, qui est ma source d'inspiration. C'est lui qui a mis en place cette pratique, et en tant que délégué, en tant que représentant lambda d'un pays, de mon pays, c'était très utile pour moi, j'ai pensé que c'était une bonne chose, que c'était un bon exemple, mais si vous n'en voulez pas, s'il y a des doutes, je m'abstiendrai. Je vous remercie.

Pardon, le représentant du Brésil a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Je m'en voudrais, Monsieur le Président, d'oublier ce qui a été dit ici sur le code de conduite qui a été présenté par l'Union européenne, par les pays de l'Union européenne. Je voulais vous informer que pour nous, ce document est un document très important. Nous sommes, au Brésil, en train d'évaluer ce document et le moment venu nous ferons une déclaration sur ce document. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Brésil. Merci d'avoir contribué au débat sur la question qui a été soulevée par notre collègue grec. Y a-t-il d'autres délégations souhaitant s'exprimer ? Non. Avant de clore le débat sur le point 3, je tiens à remercier toutes les délégations qui se sont exprimées et je le fais également au nom de la Directrice, avec votre permission Madame, du Bureau des affaires spatiales de l'ONU. Merci pour les paroles très aimables que vous avez tenues à l'égard de la direction du Bureau des affaires spatiales, au secrétariat ici présent qui s'acquitte de sa tâche avec merveilles, et au nom de tout le personnel du Bureau. Je le fais bien sûr également à mon égard. Je le fais maintenant plutôt que de le faire à la fin de chaque déclaration. Je le fais en fin de séance.

Nous en avons donc terminé avec l'examen du point 3, "Débat général".

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous propose de passer maintenant au point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Je n'ai qu'un orateur sur ma liste. Bien sûr, toutes les délégations désirant prendre la parole sont invitées à s'inscrire. Comme je l'ai dit, il n'y a qu'une demande de parole maintenant, il s'agit du représentant des États-Unis d'Amérique. Monsieur, vous avez la parole.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, pour l'occasion que vous me donnez de vous présenter l'opinion des États-Unis sur ce point de l'ordre du jour. Les quatre traités fondamentaux sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, l'Accord sur la responsabilité ainsi que l'Accord sur l'immatriculation ont servi les États parties depuis des décennies. Les États-Unis ont l'honneur d'être le dépositaire de trois de ces traités, le Traité sur

l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur le sauvetage et le retour des astronautes et le Traité sur la responsabilité. J'ai consulté le Ministère des affaires étrangères et notamment le bureau des traités à Washington qui m'ont informé qu'il n'y a pas de dépôt d'instruments de ratification depuis la dernière réunion en avril 2008. Nous encourageons les États présents ici, les organisations internationales, certaines d'entre elles qui sont membres du COPUOS et qui participent à cette réunion comme observateurs, qui ne sont pas encore parties à ces traités, d'envisager d'y adhérer.

Je vous remercie de l'occasion que vous m'avez donnée de faire des observations au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant des États-Unis. Merci d'avoir fait le point sur les traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Le secrétariat, est-ce que vous savez si les autres dépositaires des autres traités nous ont informés du dépôt d'instruments de ratification ? M. Hedman, le chef du secrétariat, vient de m'informer que le secrétariat vous fournira une information sur la question.

Y a-t-il d'autres demandes de parole pour ce qui est du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" ? Comme vous le savez, il y a un groupe de travail qui planche sur ce point 4 de l'ordre du jour. Il aura sans doute lieu un petit peu plus tard aujourd'hui, peut-être ce matin ou cette après-midi ou lors d'une autre réunion du Sous-Comité juridique. Pour l'instant, nous abordons cette question au niveau du Sous-Comité juridique.

Je répète ma question. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons continuer et je l'espère conclure l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", cette après-midi.

Je vous l'ai dit, le groupe de travail se réunira cette après-midi sur la question. Je vais donc suspendre l'examen de ce point pour l'instant.

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous propose d'examiner le point 5, "Informations concernant les activités des

organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Y a-t-il des demandes de parole ? Je vois que la Grèce a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, c'est simplement pour demander, par votre aimable intermédiaire, au secrétariat de demander au European Center of Space Law [*l'orateur poursuit en anglais. Il y a une partie non traduite*] : Je fais référence au paragraphe 14, aux pages 4 et 5 de la version anglaise de ce texte, et à la page 8 du même document, 6) paragraphes 28, 29 et 30. Je demande à ce que ceci soit mis à jour.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Grèce. Je ne sais pas si je dois parler anglais ou français. J'en perds mon latin. Vous avez commencé en français. Vous commencez une citation, on pensait que vous alliez revenir au français et en fait, vous n'y êtes pas revenu, vous avez fini en anglais. Enfin, peu importe. Si j'ai bien compris, vous avez demandé à ce que... C'est à qui vous avez demandé cela ? A l'Agence spatiale européenne, c'est bien cela ?

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Non, non, le Centre européen du droit spatial.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : C'est en fait l'Agence spatiale européenne / Centre européen du droit spatial. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer, d'autres demandes de paroles au titre du point 4 [*NDLI : a dit le Président*] ?

Nous allons passer au point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Je voudrais savoir s'il y a des délégations qui désirent prendre la parole au titre de ce point 5 de l'ordre du jour. Si ce n'est pas le cas, nous sommes saisis de demandes des institutions observatrices, notamment le représentant d'Interspoutnik. Ce n'est pas Mme Malisheva, excusez-moi. Premier orateur sur ma liste, je vous prie de m'excuser, je m'excuse auprès d'Interspoutnik, puisqu'en fait nous n'allons pas donner la parole à Interspoutnik mais nous allons donner la parole à l'Association du droit international, le Pr Maureen Williams qui est présidente du Comité sur le droit spatial de

l'Association du droit international. Madame, vous avez la parole.

Mme M. WILLIAMS (Association du droit international) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, beaucoup des délégués membres de ce Sous-Comité et observateurs connaissent bien, je crois, le travail de l'Association du droit international. Certains d'entre vous sont d'ailleurs membres du Comité sur le droit de l'espace.

Je tiens à rappeler que notre association a été créée il y a de cela 135 ans, en octobre 1873 à Bruxelles. Elle est basée à Londres et ses objectifs sont l'étude, la précision et l'élaboration du droit international public et privé et l'amélioration de la coopération à l'international et du respect du droit international. Ces objectifs nous les poursuivons dans le cadre des travaux du comité international de l'association. Ses activités se font dans le cadre de conférences biannuelles qui sont un forum de débat et d'adoption des travaux de ce comité. Le comité du droit de l'espace de notre association a été créé il y a de cela 50 ans au cours de la 58^{ème} conférence de l'Association à New York en 1958. La dernière conférence de ce type a eu lieu au Brésil, à Rio de Janeiro, au mois d'août 2008. Cette conférence sera le point sur lequel je vais m'appesantir au niveau de cet exposé.

Le président actuel de notre association est le Dr Eduardo Grebler. Le président du conseil exécutif à Londres est Lord Slim (??). En ce qui nous concerne, nous sommes les représentants, je suis quant à moi la Présidente, Maureen Williams, et le rapporteur est M. Steven Hock.

Nous coopérons, comme vous le savez, avec les organisations internationales publiques et privées et la Commission du droit international des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la recherche dans le domaine du désarmement, l'UNEDIR, l'Institut international du droit de l'espace, et le Centre européen du droit spatial. Nous avons contribué également aux travaux du groupe d'experts du Bureau des affaires spatiales pour le programme de formation dont on vous a parlé, programme de formation qui sera imparti dans les centres affiliés aux Nations Unies. C'est une question qui sera abordée au niveau du point 10 de l'ordre du jour.

Si vous me le permettez, je vais revenir sur les activités de notre association et notamment de notre comité.

Tout d'abord, premier élément digne de mention, la quarante-septième session du Comité sur le droit de l'espace, le comité de l'Association a été représenté à cette session par son président, son rapporteur général et le rapporteur de cette session.

Un rapport écrit a été présenté et il a été distribué aux délégués et il a été suivi d'une présentation ou d'un exposé oral par le président. Autre événement saillant sur la sécurité dans l'espace, la nouvelle génération à l'UNEDIR à Genève. Le comité a été invité à participer à cette conférence et a présenté son opinion sur le sujet. Un exposé a été fait qui porte le titre de "Garantir la protection de l'espace extra-atmosphérique, la limitation ou la réduction des débris dans l'espace". Les papiers qui ont été présentés et le rapport ont été publiés à la suite de cette conférence à laquelle a participé le Comité de l'Association du droit international.

Ensuite, autre élément digne de mention. La 63^{ème} conférence de l'Association qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil du 17 au 21 août 2008. Cette conférence a été annoncée en 2008 lors de l'exposé de l'Association du droit international lors de la réunion du comité du droit spatial. À cette occasion, en plus des séances de travail traditionnelles des différents comités, des questions relatives au droit international ont été abordées dans le cadre de séances organisées en parallèle qui ont porté sur les thèmes suivants : à savoir, l'espace extra-atmosphérique comme théâtre d'opérations belliques et les effets que cela peut avoir. Au cours de cette séance ont été examinées la course aux armements dans l'espace, les menaces que représente la présence de débris dans l'espace et la présence d'objets géocroiseurs naturels.

Ensuite, une autre séance a été consacrée à la gestion du trafic spatial et au cours de cette séance il a été dit que dans l'élaboration de règles de gestion du trafic spatial, les questions de la sécurité spatiale et de la sûreté spatiale étaient en chevauchement et qu'il serait bon que les pays adoptent une législation nationale dans ce domaine. Un autre groupe, au cours de cette séance, a indiqué qu'il faudrait également définir l'espace extra-atmosphérique, cela permettrait également aux institutions qui doivent traiter de la question de la gestion du trafic dans l'espace, de traiter cette question d'un point de vue juridique.

Pour ce qui est de la séance de travail du Comité sur le droit de l'espace à Rio notamment le contenu de son rapport, il a été décrété que les questions suivantes seraient abordées : la télédétection, la législation nationale relative à l'espace, les questions d'immatriculation, les questions juridiques relatives aux débris dans l'espace, et le règlement des différends relatifs aux activités spatiales. Je vous renvoie au rapport que nous avons présenté à l'Assemblée générale, nous l'avions indiqué, un groupe d'étude du comité de l'Association de droit international reviendra sur la responsabilité des organisations internationales. Celui-ci travaille en coopération avec la

Commission du droit international qui examine exactement les mêmes questions.

Un troisième rapport a été présenté à la Conférence de Rio et le travail comprenait différentes idées de la salle qui font partie maintenant du rapport de conférence qui a été adopté et qui va bientôt être publié sous forme de livre. Vous pouvez également examiner ce rapport sur le site internet, mais cela ne comprend pas le travail en session qui, à notre avis, est la partie la plus intéressante.

Je commencerai par les cinq éléments abordés. La télédétection. Le rapport a suivi le débat qui a eu lieu à Toronto en 2006 qui parlait de la télédétection et le rapport avec les questions d'immatriculation en tenant compte de la contribution apportée par le comité ILA aux travaux du groupe de travail sur l'immatriculation qui a produit un rapport et qui est devenu maintenant une résolution de l'Assemblée générale. Il a été abordé également un certain nombre de principes controversés figurant dans les principes de 1986 sur la télédétection.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, le Comité du droit spatial a estimé que la volonté politique pour arriver à des instruments contraignants fait défaut, et qu'un certain nombre de principes de 1986 ont été plus ou moins reflétés dans le droit national, et la pratique a montré que ces principes, d'une façon générale, étaient appliqués et respectés, notamment dans le domaine des activités de télédétection. Vu qu'un des principes le plus controversé, le principe 12, le droit d'accès aux informations collectées par les satellites au-dessus du territoire d'un État surveillé, est devenu moins problématique car le nombre d'activités commerciales a un petit peu déplacé l'accent vers le côté commercial et par ailleurs, un nombre croissant de pays en développement qui participent également maintenant aux activités spatiales. Nous avons pensé qu'il fallait porter notre attention sur un problème plus concret, plus spécifique, c'est-à-dire l'utilisation des données satellitaires dans le cadre de l'utilisation internationale et sa valeur en tant que preuve auprès des tribunaux. Le comité a examiné les conséquences de l'utilisation des données spatiales et a estimé qu'il fallait trouver des solutions car la situation actuelle va à l'encontre de l'utilisation des images satellitaires auprès des tribunaux, notamment en cas de différend concernant les frontières pour lesquelles la précision des technologies spatiales était fondamentale.

Les données brutes collectées par satellite ne peuvent pas être modifiées. Le problème c'est la manipulation des données numériques qui proviennent d'une longue chaîne d'interprétation,

une fois que les données brutes sont collectées par satellite. Il y a des problèmes sensibles, notamment les différends concernant les frontières ou les différends sur la souveraineté concernant par exemple l'eau. Il y a des cas entre le Botswana et la Namibie, le Nigeria et le Cameroun, et d'autres, qui ont été les cas présentés à la Cour internationale de justice où des données par satellites ont été acceptées comme preuves et qui ont permis d'arriver à des décisions de la Cour internationale de justice.

Je vous renvoie au paragraphe 17 du rapport qui a été distribué ce matin A/AC.105/C.2/L.275. Au paragraphe 17 de ce rapport L.275, il y a une erreur typographique qui change le sens de ce paragraphe, à la 9^{ème} ligne du paragraphe 17 de ce document, il faut supprimer la première et il faut remplacer par "ils ont également", sinon ça change le sens de l'ensemble de ce paragraphe. Le problème c'est l'utilisation et le traitement des images numériques qui sont liés à l'élaboration des cartes numériques. La différence entre les données par satellites et autres moyens classiques de preuve ce n'est pas simplement la plus grande précision des images par satellites qui ne laissent pas de possibilité d'erreur humaine mais qui laissent une grande possibilité d'interprétation pour les experts, experts qui doivent forcément participer à ce type d'interprétation. Le principal obstacle c'est que certains des éléments de ces images numériques ne sont pas visibles à l'œil humain, donc il faut faire appel à des experts pour interpréter les données, ce qui rend les juges, les arbitres et les magistrats internationaux, cela les rend mal à l'aise d'avoir à faire appel à des experts.

Les différentes étapes nécessaires pour arriver à élaborer des cartes digitales sont, premièrement les satellites d'observation de la Terre, collecte des données brutes, qui sont transmises ensuite à une station terrestre. À cette première étape, les données n'ont aucune valeur réelle tant qu'elles ne sont pas interprétées. Cette première étape, le prétraitement, permet d'apporter des corrections atmosphériques, géométriques, radiométriques. Ensuite, les données brutes sont disponibles sous forme numérique et certains aspects de l'image peuvent être agrandis à la demande de l'utilisateur par un programme ordinateur. Ensuite, l'utilisateur peut demander la classification des informations collectées pour regrouper par exemple les similarités ou les différences. Ensuite, des informations supplémentaires telles que les cartes, les données GPS, peuvent être rajoutées pour améliorer les résultats de l'image satellitaire.

Pour ce qui est de l'étape avant traitement, un des membres du comité a noté qu'une des principales raisons du prétraitement des données brutes c'est parce que la position qui n'est pas

idéale de l'altitude orbitale et de l'engin spatial. Les corrections sont essentielles pour éviter que l'image soit déformée. On a proposé qu'il soit obligatoire que les opérations de satellites de télédétection gardent ces données pour faire en sorte que les données brutes ne soient pas manipulées sauf ce qui lui a été demandé, ce qui est rendu nécessaire par les changements naturels liés à l'orbite du satellite et à l'altitude. Dès lors, la dépendance inévitable des experts est claire, il faut que les experts puissent interpréter les données et d'autant plus qu'il est possible de manipuler ou de mal interpréter les données.

En 2006, le cas WANG a été mentionné. Il s'agissait de documents frauduleux publiés dans "*Science*" concernant la recherche sur les cellules souches qui a déclenché toute une controverse dans l'opinion entourant la fraude scientifique et les mensonges des chercheurs. Le monde juridique est divisé entre la valeur des données satellitaires dans les procédures pénales. Les juristes, les magistrats ont des opinions conflictuelles sur la question et nous avons décidé de poursuivre notre réflexion sur la question. Les positions résumées des membres du comité, le point de vue est qu'il n'y a pas de règles internationales concernant l'utilisation des données d'observation de la Terre auprès des tribunaux. Les normes actuelles des produits des données numériques se développent lentement au niveau national, mais il n'y a pour l'instant pas encore de certitudes dans le monde de la justice. Le moyen le plus classique d'obtenir des preuves, telle que l'inspection sur place ou la photographie aérienne, est préférable et moins coûteuse.

L'Université de Londres a récemment essayé d'utiliser les satellites pour adopter un certain nombre de législations avec des résultats mitigés. Récemment, une augmentation importante de l'utilisation des technologies satellitaires auprès des tribunaux. La principale conclusion c'est que la formation du secteur judiciaire est essentielle pour le développement de ces technologies. Je vous renvoie au point 9 de votre propre ordre du jour. Mais il y a un manque de compréhension quant aux possibilités de ces technologies et quant aux limites de ces technologies. Donc, il est important de poursuivre une coopération interdisciplinaire pour qu'à l'avenir ces technologies puissent mieux répondre aux besoins des utilisateurs, notamment dans le domaine judiciaire.

Conclusion et suggestions. L'importance de cette question est de pouvoir également répondre aux besoins des pays en développement. Le 14 mai 2008, une conférence sur cette question a été organisée à Buenos Aires sous les auspices de l'Agence spatiale argentine, l'Agence spatiale européenne, le Conseil national de l'Argentine, l'Institut national du droit spatial, et l'Institut

national du droit spatial et aérien. La réunion était présidée par le Directeur de l'Agence spatiale argentine et après il y a eu un débat interdisciplinaire très intéressant. Différentes activités ont été décrites et il est clair que des études supplémentaires sont nécessaires pour arriver à une proposition réaliste. Je ne vais pas vous lire les conclusions préliminaires puisque cela figure à la page 13 du document que je vous ai distribué.

Je passe maintenant à la question suivante.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi, je vais vous interrompre. Désolé de vous interrompre, mais nous n'avons pas vraiment le temps. Nous vous demanderons de reporter la présentation de la deuxième partie de votre déclaration à cette après-midi car nous avons encore la présentation japonaise concernant l'explorateur lunaire KAGUYA et nous devons terminer à 13 heures précises. Je vous demanderai donc de présenter la deuxième partie de votre déclaration cette après-midi. Merci.

Mesdames et Messieurs, comme je vous l'ai dit, nous avons terminé l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Je présente également mes excuses à l'observateur d'Interspoutnik. Ce rapport sera reporté à cette après-midi. Je vais maintenant donner la parole à M. Daisuke Saisho qui fera sa présentation, "Les résultats de l'exploration lunaire japonaise, Kaguya".

M. D. SAISHO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de faire cette présentation de l'explorateur lunaire japonais Kaguya. Cela est lié au débat que nous avons eu sur l'exploration de la Lune. Le nom de notre satellite Kaguya. Cela vient d'une belle histoire japonaise, l'histoire d'une princesse Kaguya, le prince et la princesse de la Lune, Kaguya.

L'objectif est d'étudier l'évolution, l'application aux fins de l'utilisation future de la Lune, le développement technologique pour l'exploration de la Lune et la sensibilisation du public, et examen global de l'origine de la Lune. Plusieurs documents ont été publiés et notamment dans le magazine "Science" en février dernier. Une étude a été publiée sur les nouvelles connaissances scientifiques de la Lune tirées par la mission Kaguya. Nous avons le satellite d'observation lunaire. Le rapport publié dans le magazine "Science" permet d'étudier l'origine et l'évolution de la Lune. Le premier concerne l'observation des sous-surfaces de la Lune et ensuite on étudie les champs de gravité de la Lune. Troisièmement, la

topographie polaire et le dernier c'est le volcanisme sur la partie cachée de la Lune. Les images sont captées par une caméra de télévision.

La JAXA, l'Agence d'exploration, et le NHK, l'Agence de télévision japonaise ont capturé ces images le 13 septembre 2008. Nous avons pris également des images au moment même de l'apparition de la Terre. En regardant la Lune à partir de la Terre c'est au moment de l'éclipse lunaire et c'est à ce moment-là que nous avons pris l'image de la Lune. Nous avons regardé de la Lune en direction de la Terre. C'est la première fois que ce phénomène a pu être filmé à partir de la Lune. Ces images sont fournies par l'altimètre à laser concernant la forme de la Lune. Cet altimètre permet d'obtenir différentes données sur la trajectoire de la Lune y compris à une altitude très élevée qui n'a jamais été mesurée précédemment. Le nombre de points de mesures est de près de 6 millions et de près de dix fois plus important que les mesures précédemment faites. Cela montre que la croûte de la Lune est plus accidentée que celle de la Terre. Ces données nous permettront pour la première fois de construire une carte topographique précise de la Lune.

À droite, vous avez les images de doppler, le modèle de la face cachée de la Lune a été amélioré par notre mission Kaguya. La couleur montre les champs de gravité en fonction des différentes couleurs. Le nouveau modèle de gravité montre qu'il y a un rapport de structure entre la face cachée et la face proche de la Lune et cela montre également l'état thermique de la lithosphère, cela permet de comprendre l'évolution thermique de la Lune. Avec toutes ces données, que peut-on dire de l'origine de l'évolution de la Lune ? Nous sommes en train d'analyser les données provenant des différents capteurs sur Kaguya et nous attendons maintenant la conclusion des scientifiques une fois qu'ils auront analysé les données.

Regardez cette dernière image qui a été prise par une caméra de haute résolution. Un point représente environ 10 mètres, donc nous sommes à plusieurs kilomètres d'altitude. C'est tout, merci. Merci d'avoir écouté notre présentation sur notre mission sur la Lune.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette présentation très intéressante. Y a-t-il une délégation qui souhaite poser des questions ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais bientôt lever la séance, mais avant de lever la séance, je vous rappelle notre programme pour cette après-midi. Nous allons nous retrouver à 15 heures et ensuite nous allons poursuivre et terminer, je l'espère, l'examen du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous allons

poursuivre également l'examen du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Nous allons entamer l'examen du point 6, "a) Définition et délimitation de l'espace ; b) caractéristiques et utilisation de l'orbite géostationnaire". S'il nous reste du temps, nous allons entamer l'examen du point 7, "Sources d'énergie nucléaire".

À la fin de la séance de cette après-midi, nous aurons deux groupes de travail, le groupe au

titre du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et le groupe de travail sur le point 6 a), "Définition et délimitation de l'espace". J'invite toutes les délégations à venir regarder la vidéo présentée par le Japon intitulée "Résultats de la mission lunaire japonaise Kaguya". Cette vidéo vous sera présentée ici entre 14 h 45 et 15 heures.

Avez-vous des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 2.